Pour rendu exécutoire



Accusé de réception - Ministère de l'intérieur ID : 059-200093201-20240419-lmc100000108813-DE Acte certifié exécutoire Envoi préfecture le 23/04/2024

Envoi préfecture le 23/04/2024 Retour préfecture le 23/04/2024 Publié le 23/04/2024

24-C-0099

Séance du vendredi 19 avril 2024 Deliberation DU CONSEIL

JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE PARIS 2024 - OBTENTION DU LABEL "OLYMPIADE CULTURELLE" POUR UNE PROGRAMMATION CULTURELLE METROPOLITAINE DEDIEE AU SPORT ET A SES VALEURS

Vu la délibération n° 01-C-0325 du Conseil de communauté en date du 21 décembre 2001 par laquelle la MEL assure la promotion et le rayonnement de la métropole au travers de ses interventions culturelles et veille à assurer une animation culturelle de qualité sur l'ensemble de son territoire.

Vu la délibération n° 19-C-0443 du Conseil métropolitain en date du 28 juin 2019 inscrivant les Jeux olympiques et paralympiques (JOP) de Paris 2024 comme un évènement exceptionnel d'intérêt métropolitain.

Vu la délibération n° 19-C-0731 du Conseil métropolitain en date du 11 octobre 2019, actant la candidature de la MEL pour l'obtention du label "Terre de Jeux 2024.

I. Exposé des motifs

Labellisée "Terre de Jeux 2024" en décembre 2019, il est proposé que la MEL poursuive les actions en faveur des jeux olympiques dans le cadre du label Olympiade Culturelle développé par Paris 2024.

L'Olympiade Culturelle désigne une programmation artistique et culturelle pluridisciplinaire qui se déploie jusqu'à la fin des jeux paralympiques et qui explore les liens entre l'art et le sport ainsi que leurs valeurs communes comme l'excellence, l'inclusion, la diversité culturelle, l'universalisme. Elle amène la culture dans les lieux sportifs et inversement. Il s'agit d'un label décerné par Paris2024 qui permet notamment l'accès aux outils de communication dédiés.

La MEL a reçu un avis favorable de labellisation pour le projet de Livrodrome qui fait l'objet de la convention soumise au Conseil et qui s'établira les 18 et 19 juin prochain à la Gare Saint-Sauveur de Lille.

Le Livrodrome est un parc d'attractions littéraires itinérant qui traverse chaque été tout le territoire national pour partir à la rencontre des adolescents de 11 à 17 ans. Il leur offre la possibilité de participer à plus de 25 attractions littéraires et ludiques, autour des auteurs, illustrateurs et professionnels du livre invités. À l'issue des activités, un chèque lire est offert aux jeunes. Des attractions littéraires complémentaires seront développées spécifiquement sur le thème du sport par les



acteurs culturels métropolitains comme des catchs poétiques, une course aux romans etc.

En amont, des animations (la Caravane du Livrodrome) seront proposées dans 3 bibliothèques du territoire (Armentières, Tourcoing et Villeneuve d'Ascq) pour toucher le public adolescent des territoires ruraux et les quartiers politique de la ville plus éloignés du centre de la métropole, les 17, 18 et 19 avril 2024.

La présente convention permet l'utilisation du label "Olympiade Culturelle" et engage la MEL à organiser les projets labellisés sous la responsabilité d'un référent opérationnel en charge du suivi avec Paris2024 pour communiquer en respectant la charte de l'institution. Le label "Olympiade Culturelle" ne donne pas lieu au versement de subvention particulière.

II. <u>Dispositif décisionnel</u>

Par conséquent, la commission principale Rayonnement de la Métropole, Culture, Sport, Tourisme, Jeunesse consultée, le Conseil de la Métropole décide :

1) D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant délégué à signer la convention dont le modèle est joint en annexe pour le projet "Livrodrome" présenté par la MEL et répondant aux conditions d'octroi et d'utilisation du label "Olympiade Culturelle" telles que définies dans la convention.

Résultat du vote : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ